

Le trois septembre mil sept cent quatre après les fiancailles et les
publications d'après ^{de mariage} pendant trois diadèmes les consentifs entre autres
Jabely veuf de Jeanne Motte et de Marie Jouanne veuve de
Jasque Guffy sans de nous et aucun empêchement civil ou
Canonique et de l'acte matrimonial de mariage ordonné à la
bonheur en leur clergie leur ay donné la benediction nuptiale
en présence de Silvain Jouanneau Jean d'aucours Jasque
Colletier et Leonard Vassieres qui sont les témoins
Bernard veuf de Motte et de Marie Jouanneau